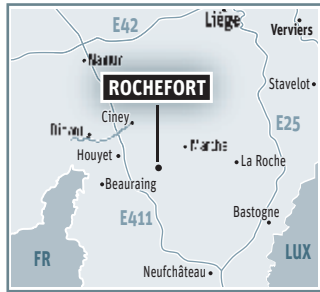


■ Vie de château (609)

Le château Cousin, une maison de familles



✦ Le château Cousin, érigé vers 1906 pour une part, accueille des familles éprouvées par la maladie ou la situation de handicap d'un enfant, pour des moments de repos et de ressourcement. Reconversion exemplaire.

ROCHEFORT, LA CAPITALE DU RIRE en terres namuroises, rime avec Hennin, tout le monde le sait et Justine était dans le public d'un concert récent donné par l'orchestre du Silver String de Saint-Petersbourg accompagné entre autre de la soprano namuroise Jasmine Daoud.

Mais la cité rime également avec Cousin. C'est le patronyme d'une très bonne famille locale qui fit merveille au XIX^e siècle en smashant sur la vague de l'industrialisation et de la vitalité économique de la Belgique naissante. Les Cousin étaient cultivateurs à On au

XVIII^e siècle. Certains devinrent ingénieurs et de là entrepreneurs. Entre 1830 et aujourd'hui ils essaierent dans plusieurs de nos provinces.

Le château fut récemment mis en vente. La commune essaya de s'en porter acquéreuse car le lot comprenait le château médiéval (dit "château comtal"; il fera l'objet de la notice suivante). Des personnes privées emportèrent le lot car il y avait en eux un lien affectif avec cette propriété. A dire vrai le lieu comporte deux maisons accolées. La plus ancienne et la plus petite est en briques rouges. Elle date des années 1850. L'autre fut édifée vers 1906.

La nouvelle propriétaire est en effet une arrière-petite-fille d'Emile Cousin, qui rénova la demeure et ajouta une aile en pierre bleue. Avec son mari, elle a repris cette demeure familiale, pas pour se faire plaisir, mais pour transformer le château Cousin en une résidence d'accueil pour des familles éprouvées. L'architecte marchois Hughes van de Walle de Ghelcke (voir annexe) fut appelé pour mettre la demeure dans un état d'excellence qui réponde au confort moderne de type familial et qui permette d'assumer les handicaps de certains pensionnaires. Les pompiers, vu la mission sociale de l'édifice, furent vigilents. L'immeuble a été inauguré en 2010.

Les deux bâtiments qui nous occupent se situent sur le rocher qui domine la ville. La maison de briques est située là où se trouvait une partie des dépendances du vieux château. Posée sur un haut soubassement de pierre bleue percé de jour en plein cintre, elle monte sur deux niveaux et demi; le dernier niveau étant séparé des autres par un bandeau larmier en pierre bleue. Les petites baies sont joliment reliées par un bandeau de brique où des oculis alternent avec les baies. On compte trois travées sur le côté d'accès et quatre sur la façade large donnant vers la ville. Là, les arêtes sont chaînées. Cette maison ne compte plus que trois façades car elle fut intégrée au château neuf, érigé en 1906. La toiture d'ardoises en bâtière est animée de baies ornées de montants moulurés. Dans la pente se trouve l'accès des cuisines et ici le soubassement devient un véritable étage. De ce côté la liaison avec le château s'effectue à travers un oriel à trois pans montant sur deux niveaux.

Un château mis aux normes

✦ L'accueil d'enfants malades et de leurs familles imposait une modernisation optimale.

Les maîtres de l'ouvrage, André Querton et son épouse Charlotte voulaient garder les espaces créés par leurs aïeux. C'est chose faite avec l'architecte Hughes van de Walle de Ghelcke. Le château Cousin n'a rien perdu de sa texture familiale. Le grand hall possède son immense escalier d'origine. Boiseries, parquets et cheminées sont toujours là. Les espaces intérieurs ont été aménagés uniquement pour abriter dans un confort sobre et reposant les familles éprouvées par les souffrances d'un enfant. Tout est juste, de bon goût, confortable, lumineux. Hughes van de Walle qui est architecte à Marche-en-Famenne, n'a pas été confronté à un chantier de transformation réhabilitation mais bien de réaffectation. Les prescripts des pompiers étaient clairs en termes de sécurité et les éléments anti-feux efficaces sont presque invisibles. "Ce fut un chantier important mais classique



Le dit château est assorti d'une loggia vers le ravin qui domine la magnifique maison Jacquet. Elle commémore le nom de l'ancien évêque suffragant de Liège qui habitait ici vers 1750. Sur ce flan, l'architecte de 1906 a monté une tour circulaire engagée ajourée qui évoque celle existant jadis à cet emplacement sur l'ancien château comtal. Le château neuf est un long rectangle étiré sur cinq travées du côté de l'accueil et un peu plus sur l'autre bord du fait d'une loggia. Les baies

sont accolées et à croisée. On compte deux niveaux égaux sous une haute toiture en pavillon à croupes ornée de lucarnes. Sur le flanc sud vers le vieux castel, la dernière travée est en large ressaut et monte sous un pignon à redents. Le pignon a été complété par une tour d'accès en béton, métal et verre où se trouve un ascenseur destiné aux personnes à mobilité réduite. www.chateau cousin.be.

Philippe Farcy

brasserie-hôtel-thermes-spa. Il achève le chantier de restauration des tours du château de Vèves. Il est intervenu au château de Lavaux-Sainte-Anne (doux, cour intérieure, la bergerie) et il achève la transformation de la ferme castrale de Lavaux en gîtes. Cette ferme ne fait plus partie du domaine du château. Bientôt il aura la charge d'un projet en extérieur sur le très intéressant Musée de la Famenne, à Marche bien sûr, installé dans une très belle bâtisse en L du XVIII^e siècle. Le château-ferme de Somal chauffe dans ses cartons. Il a même participé à un gros projet de restauration d'un village complet dans le Vexin. Lequel village appartient en totalité à une famille belge.

Ph. Fy.

Infos : 084/31.10.30 ou hug-vdw@skynet.be



La façade vers l'orient est assortie d'une large loggia. Vers l'ouest on a gardé les deux bâtiments jointifs, très caractérisés par leurs styles. Le mariage est curieux mais harmonieux.

■ TABLEAU DE BORD DE L'EMPRUNTEUR

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE

Emprunt assorti d'un but immobilier, tel que l'achat d'un terrain ou encore l'achat ou la construction d'une maison

Meilleure offre sans condition de bancarisation et de souscription d'assurances pour le remboursement d'un emprunt de 25 000 € (quotité de 80%) sur 20 ans

20 ans fixe

| | | |
|----------|----------|------------------------------|
| ■ 4,27 % | 153,99 € | Source : Test Achats Invest |
| ■ 4,28 % | 152,14 € | Source : Courtiers de crédit |

Formule révisable tous les 5 ans

taux + cap soit augmentation maximale en pc

| | | | |
|----------|----------|-----------|------------------------------|
| ■ 3,72 % | 147,53 € | cap +/- 3 | Source : Test Achats Invest |
| ■ 3,87 % | 148,91 € | cap +/- 2 | Source : Courtiers de crédit |

Formule révisable annuellement

taux + cap soit augmentation maximale en pc

| | | | |
|----------|----------|-----------|------------------------------|
| ■ 3,76 % | 147,53 € | cap +/- 3 | Source : Test Achats Invest |
| ■ 4,02 % | 150,81 € | cap +/- 3 | Source : Courtiers de crédit |

■ Question time

Les notaires vous offrent une assurance

Les vendeurs et acquéreurs d'un bien immobilier signent un compromis de vente. Ils sont liés définitivement. Cependant, le transfert de propriété, la remise des clés et le paiement du prix ne s'effectuent qu'au moment de la signature de l'acte authentique. Si l'acquéreur décède entre la signature du compromis de vente et l'acte, ses héritiers seront tenus d'acquiescer le bien à sa place, même s'ils n'ont pas les possibilités financières pour y faire face.

Même si le risque reste réduit, conscient des problèmes familiaux et économiques que pose cette situation, le notariat offre cette assurance pour les décès accidentels survenant entre la signature du compromis de vente (ou plus précisément : le moment où les conditions suspensives sont réalisées) et la signature de l'acte. Il faut que le décès soit consécutif à un accident soudain et involontaire. Ne sont donc pas couverts les décès résultant de maladie. Pour cet autre risque, l'acquéreur peut toujours souscrire une assurance personnelle s'il le désire.

Le montant assuré est le prix de vente augmenté des frais de l'acquisition (diminué toutefois du montant des acomptes versés) avec un plafond limité à 250 000 €. Les bénéficiaires sont les ayant droit (héritiers) du défunt, pour autant qu'ils signent l'acte authentique d'acquisition. S'ils décident de ne pas acheter, ils ne recevront pas le montant garanti. Une condition essentielle : ceci s'applique aux compromis qui se sont signés en l'étude d'un notaire avec paiement d'un acompte d'au moins 5 % du prix. Le compromis reprendra une clause signalant à l'acquéreur l'existence de cette assurance. Les notaires l'ajoutent systématiquement pour autant que les conditions soient remplies. La garantie couvre uniquement les personnes physiques pendant une période de 4 mois qui suit la signature du compromis. ■



→ Consultez votre notaire pour des conseils sur mesure ou rendez-vous sur www.notaire.be.